



BPJEPS AE

Activités Équestres

PARCOURS EN FORMATION CONTINUE ET EN APPRENTISSAGE

- standard formation continue : 1 an (777h en centre et 602 h en stage)
- standard formation apprentissage : (777h en centre, 847h en entreprise)
- adapté : en fonction des acquis et des besoins
- Entrée fin août ou selon les compétences visées et/ou nécessaires
- Évaluations par certifications finale
- *formation continue* : tout public satisfaisant aux conditions d'admission au BP JEPS AE
- *formation apprentissage* : tout public éligible au contrat d'apprentissage ou de professionnalisation satisfaisant aux conditions d'admission du BP JEPS
- accessible aux personnes en situation de handicap (*aménagement sous condition d'accord de la DRAJES*)
- formation dispensée en présentiel et à distance
- interventions de professionnels au centre de formation
- cours, autoformation, situations de travail, travaux de groupe, mise en situation professionnelle...
- entrée sur dossier et sélection

Le BP JEPS Activités Équestre est un diplôme **d'Etat du Ministère de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale** de niveau 4 qui donne la capacité d'encadrer des séances d'équitation tout niveau en autonomie et de gérer le fonctionnement d'une structure équestre.

Il permet de :

- **Accueillir** tous les publics.
- **Concevoir** et conduire des projets d'animation au sein de sa structure
- **Encadrer** des cavaliers de niveau débutant à galop 7 sur toutes disciplines
- **Encadrer** des cavaliers sur les premiers niveaux de compétition
- **Assurer** le fonctionnement de la structure
- **Assurer** le suivi et les soins des équidés

Les débouchés

En tant que salarié ou auto-entrepreneur :

- *Enseignant d'équitation*
- *Coach*
- *Responsable pédagogique*
- *Directeur*

En tant que gérant de structure :

- *Centre Équestre*
- *Pension...*

Poursuite de formation

DE JEPS, DES JEPS, CS ETJE





COMPÉTENCES VISÉES

La formation permet d'acquérir les compétences suivantes :



ENCADRER tous publics dans tous types de structure équestre proposant de l'enseignement.

METTRE EN ŒUVRE ET CONDUIRE un projet d'animation.

PARTICIPER au travail et à l'entretien de la cavalerie et à l'entretien des installations.

GERER une entreprise équestre.

ÊTRE AUTONOME dans son métier.

DEUX SPÉCIALITÉS pour s'adapter aux profils des apprenants :

- « initiation poney/cheval »
- « perfectionnement technique »

FINANCEMENT

Prise en charge de la formation : plusieurs modalités possibles en fonction de votre situation à l'entrée en formation.

Rémunération : en fonction de votre situation à l'entrée en formation.

Prenez contact pour étudier vos droits.

Pour l'apprentissage ou la professionnalisation

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
Année 1*	27 %	43 %	53 %	100 %
Année 2*	39 %	51 %	61 %	100 %
Année 3*	55 %	67 %	78 %	100 %

* %SMIC en fonction de l'année d'exécution du contrat

ÉTAPES POUR CANDIDATER

Prise de contact avec l'établissement :

- Remplir un dossier de renseignement
- Être titulaire du PSC1
- Licence fédérale
- Être titulaire du Galop 6
- Certificat médical < 1 an d'aptitude à l'encadrement et la pratique d'activités équestres
- Répondre aux exigences d'entrée au diplôme (TEP) *possibilité de préparation avec le centre équestre de l'établissement*

Pour un contrat d'alternance (apprentissage ou professionnalisation) signer un contrat avec une entreprise du secteur professionnel concerné répondant au cahier des charges de la FFE et du CFPPA

12 places disponibles

Pour définir votre parcours de formation nous vous proposerons un positionnement.

